

SEANCE DU 20 Juillet 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 15

Date de la Convocation : 13/07/2017

Date d'affichage : 13/07/2017

ORDRE DU JOUR :

- **Soumission au groupement de commandes pour la mise en place d'un marché alloti de téléphonie fixe et d'accès internet - 2017/036**
- **- RESTAURATION SCOLAIRE - marché de fourniture des repas**
- **- 2017/037**

L'an 2017, le 20 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

PRESENTS :

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT Jean-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Franceline
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	

ABSENTS :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BORDELOT Jean-Pierre à Mme DURAND Jacqueline, Mme CHARVOT Catherine à Mme BOUMAZA Malika

Excusé(s) : M. LAUNOY Alain

Absent(s) : M. ETIENNE Eric

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GNAEGI Eric

+++++

Le Conseil Municipal,

ADOpte le P.V de la séance précédente

+++++

2017/036 - Soumission au groupement de commandes pour la mise en place d'un marché alloti de téléphonie fixe et d'accès internet

a Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole propose aux communes qui la composent de constituer un groupement de commandes afin de retenir un ou plusieurs opérateurs communs chargés de procéder à la passation d'un marché alloti de téléphonie fixe et d'accès internet dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Pour la téléphonie fixe, il s'agit des accès analogiques de base, accès numériques T0 et T2. Ne seront pas intégrés les services d'IPBX.
- Pour les accès Internet, il s'agit des accès types ADSL, VDSL, SDSL, Accès Fibre (FTTH, FTTO) et liaisons VPN.

Il est convenu que la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et sera à ce titre chargée de l'élaboration du dossier de consultation, de son lancement par voie d'appel d'offres, de la sélection des candidatures et des offres, de la signature des marchés de fournitures de services et de leurs notifications. La Commission d'appel d'offres (C.A.O.) sera celle du coordonnateur du groupement, à savoir Troyes Champagne Métropole.

Chaque collectivité exécutera ensuite en son nom propre ses marchés.

Le groupement sera conclu à compter de la notification de la convention jusqu'à la fin prévisionnelle du marché. Quant à la durée proprement dite du marché subséquent, elle sera d'un an à compter de sa date de notification au(x) titulaire(s) et pourra être reconduite de façon expresse pour deux périodes d'un an. Dans cette hypothèse, en cas de renouvellement, la durée de validité du présent groupement sera prolongée par simple avenant à la convention signée.

Les communes et établissements publics membres du groupement rembourseront au coordonnateur et au prorata de leur besoin propre sur le besoin total du groupement, les frais liés à la consultation, ainsi que les factures liées à l'exécution de la prestation de ses besoins propres, que Troyes Champagne Métropole aura acquitté au titre de son rôle de coordonnateur.

Le projet de convention constitutive du groupement sera transmis aux communes lorsque le groupement sera définitivement constitué.

Le marché sera conclu sous la forme d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum et traité à prix unitaires révisibles par ajustement. La procédure de passation est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOUMET la candidature de la commune de Lusigny-sur-Barse, pour intégrer le groupement de commandes pour le marché de téléphonie fixe et d'accès internet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous documents à intervenir au titre du présent exposé des motifs.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2017/037 - - RESTAURATION SCOLAIRE - marché de fourniture des repas

- Rappelle que la commune a lancé un marché selon une procédure adaptée (MAPA), concernant la fourniture et la livraison des repas servis dans la cantine scolaire des primaires et maternelles.

Le Conseil municipal

- retient à l'unanimité, l'offre présentée par le groupe ESAT LE TERTRE concernant :

- la préparation et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire
- conclu moyennant un prix unitaire repas primaire, maternelle, adulte : 2.56€ HT , 2.70 € TTC

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

+++++

Questions diverses :

Madame Franceline DUVAL demande qui doit entretenir l'espace vert situé derrière la poste

Séance levée à 20:15

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT J.-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline,	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Franceline
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	

